Klimakompatibilität
Caisse de retraite du groupe Pictet

Caractérisation

Avec un volume d'investissement communiqué par la Caisse de retraite du groupe Pictet à environ 3 milliards de francs (fin 2021), celle-ci peut être considérée comme faisant partie des Top 80 à 100 des institutions de prévoyance professionelle de Suisse.

Politique en matière de durabilité/ESG

La Caisse de retraite du groupe Pictet ne tient pas de site Internet propre et n'est donc en principe pas transparente au grand public.

À la demande de l'Alliance climatique, lors de communications et d'un échange dans la période octobre 2023 au janvier 2024, la Caisse toutefois transmet et explique en détail des documents et des informations qui démontrent que de fait, il existe une politique compréhensive de durabilité.

En effet, la Caisse dispose d'une Charte d'investissement responsable avec les lignes directrices suivantes :

- Intégration ESG dans les processus d'investissement et gestion des risques
- Active Ownership
- Reporting
- Respect de la politique d'exclusion du Groupe Pictet, avec entre autre l'exclusion de l'extraction du charbon.

La partie majeure, environ 68% de l'allocation (actions et obligations), est composée de fonds Pictet Asset Management, qui sont gérés selon la Responsible Investment Policy du Groupe (voir en bas).

Les 27% restants (externes, soit Real Estate, Infrastructure, Private Equity et Hedge Funds) sont soumis à des critères de «due diligence» ESG définis par le Groupe Pictet – pourtant inconnus.

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKF.

Avec sa politique de durabilité de fait, la Caisse veut tenir en compte les risques financiers liés au climat.

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille et augmenter la qualité ESG

Décarbonisation

Comme mentionné plus haut, sur a partie majeure d'environ 68% de la fortune investie par Pictet Asset Management (actions et obligations) est applicable la Responsible Investment Policy. Celle ci détermine systématiquement pour tous ses fonds présentés sur le marché l'exclusion des entreprises de l'extraction du charbon thermique au-dessus du seuil de 25% du chiffre d'affaires. Pour certains fonds nommés Positive Tilt, d'autres exclusions telles que la production d'électricité au charbon, extraction de pétrole et gaz fossile via forage arctique, sables bitumineux, fracking au-dessus de 25% du chiffre d'affaire sont applicables. Le reste adopte des approches de durabilité approfondies dans la construction du portefeuille telles que Best-in-class et Positive Impact.

La Responsible Investment Policy de janvier 2023 classe les fonds Pictet en «Levels», soit:

- Level 1, avec exclusion de l'extraction de charbon uniquement, SFDR Art. 6,
- Level 2, Positive Tilt, avec de plus exclusion de la production d'électricité au charbon, extraction de pétrole et gaz fossile via forage arctique, sables bitumineux, fracking, SFDR Art. 8,
- Level 3 avec de plus l'application de la construction de portefeuille du type Best-in-Class, SFDR Art. 8,
- Level 3 en plus avec construction du type Positive Impact, SFDR Art. 8/Art. 9.

Selon les informations de la Caisse de retraite du groupe Pictet du décembre 2023, ses fonds en actions et obligations selectionnés actuellement sur la gamme Pictet sont classés comme suit :

- Tous les fonds en obligations (Corporate, Sovereign; Suisse, World/pays industrialisés, Emerging Markets) sont classés Art. 8, soit au moins au Level 2 comme ci-dessus.
- Les actions suisses sont classées Art. 8, soit au moins au Level 2 comme ci-dessus.
- 60% des actions World et Emerging Markets sont classées Art. 8/Art. 9, soit au moins au Level 2 comme ci-dessus.
- Les 40% restantes des actions World sont des fonds conventionnels, soit Level 1 donc exclusion de l'extraction de charbon uniquement,
- Les fonds en actions Small Cap restent aussi conventionnels, soit Level 1 donc exclusion de l'extraction de charbon uniquement.

Ces informations disponibles permettent à l'Alliance climatique, en connaissance de la stratégie d'investissement de la Caisse, de conclure de manière conservatrice :

- Sur toutes les obligations et actions les entreprises de l'extraction du charbon sont exclues.
- Sur les trois quarts des actions et des obligations pertinentes étrangères, sont en plus exclues la production d'électricité au charbon, l'extraction de pétrole et gaz fossile via forage arctique, l'extraction des sables bitumineux, le fracking.

Impact Investing

La Caisse informe dans le cadre de l'échange du décembre 2023 qu'une allocation du type «Impact Investing» est effectuée en microfinance. Le volume correspond à environ 3.5% des actifs.

Adhésion à des associations de développement durable

La Caisse de retraite du groupe Pictet est membre de la fondation Ethos mais aussi des UN Principles for Responsible Investment.

Le gestionnaire de fortune principal, Pictet Group avec Pictet Asset Management, est membre entre autre de Swiss Sustainable Finance, des UN Principles for Responsible Investment et de la Net Zero Asset Managers Initiative.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote (étranger, Suisse)

La Caisse de retraite du groupe Pictet elle-même manque d'une politique publique en matière de dialogue (engagement) avec les entreprises investies à l'étranger dans le domaine ESG.

Toutefois, avec les actions et obligations investies via Pictet Asset Management, la Caisse participe à son engagement en faveur du dialogue avec environ 330 entreprises étrangères et environ 20 entreprises suisses dans le cadre de sa Responsible Investment Policy. Comme le montre le Responsible Investment Report 2023, Pictet Asset Management a mis en place des pratiques d'engagement détaillées avec des objectifs de contenu très étendus et un Proxy Voting cohérent qui est largement basé sur les recommandations des Sustainability Proxy Voting Guidelines de ISS.

Dans ce cadre, Pictet Asset Management participe en particulier aux activités d'engagement correspondantes au sein de la Climate Action 100+ des grands investisseurs mondiaux, qui cible les 167 plus grands émetteurs de gaz à effet de serre représentant 80% des émissions mondiales de CO2eq. Le principal axe d'action de l'initiative est: «An important component of company commitments on climate change is the formation of comprehensive business strategies that fully align with the goals of the Paris Agreement and reaching net-zero emissions by 2050 or sooner». Pictet Asset Management accède en tant que «Participant» à l'initiative mondiale Climate Action 100+ dans le cadre d'une division du travail avec sa propre représentation, discute des objectifs et des mesures pour atteindre les objectifs, et rend compte des progrès réalisés. Dans ce contexte, selon son Responsible Investment Report 2023, Pictet Asset Management s'engage activement avec Glencore. Comme le montrent les Progress Reports de Climate Action 100+, les premiers progrès sont évidents chez plusieurs entreprises. Le processus, les types d'engagement et les outils, les exigences en matière de contenu, les étapes et la mesure des progrès sont définis de manière transparente. Les exigences de fond comprennent l'intégration d'une gouvernance axée sur le climat dans les systèmes de gestion des entreprises (y compris l'alignement du lobbying pour soutenir les politiques favorables au climat), la divulgation des risques climatiques conformément aux recommandations du Task Force on Climate-related Financial Disclosures du G20 (TCFD), et la définition d'une voie de décarbonisation à travers la chaîne de valeur qui soit conforme à l'objectif climatique de 2°C de l'Accord de Paris sur le climat.

En Suisse, selon son Proxy Voting Report 2022, Pictet avait soutenu la résolution d'actionnaires organisée par Ethos et Share Action sur la protection du climat au sein du Crédit Suisse lors de l'assemblée générale d'avril 2022. L'objectif de cette initiative était que la banque suisse la plus exposée au financement d'entreprises du secteur des énergies fossiles change de cap et réduise l'écart avec les meilleures pratiques existantes chez ses concurrents. Pourtant, en 2023, elle s'est par contre

comportée de manière négative pour le climat dans le cas de Credit Suisse et de l'UBS, en ignorant la recommandation de Share Action et d'Ethos de ne pas approuver les plans climatiques insuffisants de la direction.

En résumé, l'ONG mondiale Share Action classe Pictet Asset Management dans la moyenne supérieure en matière de Stewardship dans son rapport Point of No Returns 2023.

Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

Le rapport sur la durabilité à la fin de l'année 2023, qui a été transmis à l'Alliance climatique pour évaluation, montre une volonté d'obtenir une vue d'ensemble des principales données carbone clés des investissements, même si la couverture et la fiabilité des données sont encore incertaines.

Lors d'un échange avec l'Alliance climatique en novembre 2024, la caisse de pension informe qu'elle est en train d'établir un reporting sur le modèle des Swiss Climate Scores, qui couvre environ 80% de ses placements, avec une couverture spécifique de 70-80%.

Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

La Caisse de retraite du groupe Pictet n'a pas encore annoncé d'intention de préparer un concept pour une trajectoire de décarbonisation compatible avec l'Accord de Paris.

Klima-Allianz Schweiz

Conclusion:

- Une politique compréhensive de durabilité, non publique mais divulguée à l'Alliance climatique, est en place.
- Exclusion générale des sociétés d'extraction du charbon (actions, obligations).
- Sur les trois quarts des actions et des obligations pertinentes étrangères, sont en plus exclues la production d'électricité au charbon, l'extraction de pétrole et gaz fossile via forage arctique, l'extraction des sables bitumineux, le fracking.
- «Impact Generating Investing» substantiel en microfinance qui correspond à environ 3.5% des actifs.
- Exercice de son influence en tant qu'actionnaire via le gestionnaire unique Pictet Asset Management en particulier avec la participation active à la Climate Action 100+.
- Au stade actuel, la nouvelle politique n'a pas encore amené à une décarbonisation substantielle documentée.

Dès que l'ampleur de la mise en œuvre présentera une réduction substantielle, qui combinée aux activités d'engagement déjà en cours et l'«Impact Investing» démontre une trajectoire de décarbonisation du portefeuille mobilier conforme à l'objectif de 1,5°C de l'Accord de Paris selon les critères du rating, l'Alliance climatique changera la classification de la Caisse de retraite du groupe Pictet en **VERT CLAIR.**

↑

Tendance 2020-2024 :

Évaluation: beaucoup mieux

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Avec l'élimination relativement importante de la partie la plus négative des énergies fossiles sur le plan climatique, avec son «Impact Investing» substantiel en microfinance et en vertu de l'engagement efficace de Pictet Asset Management, la Caisse de retraite du groupe Pictet est sur la bonne voie vers une décarbonisation de son portefeuille compatible avec l'Accord de Paris.
- Il manque toutefois encore une véritable stratégie de durabilité et climatique avec une trajectoire de décarbonisation planifiée, y compris une augmentation de la qualité ESG sur l'ensemble des titres (actions, obligations) – comprise comme l'intégration globale des notations ESG et des données sur l'empreinte carbone dans le processus de sélection des titres, dans le respect du guide ESG pour les caisses de pension suisses de l'ASIP.
- Le développement de la politique de durabilité devrait aboutir à une trajectoire de décarbonisation du portefeuille avec un bilan net zéro au plus tard 2050, basée sur des objectifs intermédiaires en ligne avec la feuille de route la plus avancée actuellement, le Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance.
- Pour respecter le plus rapidement possible l'objectif de limitation du réchauffement à 1, 5°C, une réduction d'au moins 22%, ou mieux, de 32% par rapport à 2020 est nécessaire d'ici 2025, et une réduction de 49%, ou mieux, de 65% d'ici 2030.
- Selon le Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance, il est également recommandé d'augmenter ultérieurement l'«impact investing» (Climate Solution Investment/Financing Transition Investments).